

BULLETIN DE L'ABERPA N° 97

Sommaire

- 1 – Informations sur le quartier Centre
- 2 – Informations sur le quartier Université
- 3 – Renouvellement des cotisations pour la période 2019/2020

Le Bureau de l'ABERPA vous présente tous ses Meilleurs Vœux pour l'Année 2019 !

1 – Informations sur le quartier Centre

- Lancement par la ville d'une concertation sur l'agrandissement du parc des Anciennes Mairies

Le déménagement des serres municipales au Petit Nanterre et le déplacement à moyen terme du Centre Municipal de Santé vont permettre un agrandissement du parc des Anciennes Mairies.

Une 1^{ère} phase comprend la démolition, cet été, du bâtiment en structure bois situé près de l'aire de jeux enfants.

Pour engager la réflexion sur les futurs aménagements, une réunion s'est tenue le 9 janvier 2019. Elle comprenait les membres des commissions locales aménagement et environnement ainsi que ceux du collectif de quartier Centre. De nombreuses idées ont été formalisées. Elles doivent conduire, en prenant en compte des invariants fixés par la ville, à des premières propositions d'aménagement qui seront présentées lors d'une prochaine réunion en mars puis dans une réunion publique en avril. Dossier à suivre.

- Rénovation de la gare RER Nanterre-Ville

Nous avons demandé que le projet de rénovation de la gare RER Nanterre-Ville soit présenté par la RATP lors d'un conseil de quartier. La ville souhaite attendre la délivrance du permis de construire pour programmer ce point. Ce sera donc probablement lors du 1^{er} conseil de quartier de 2019 dont la date n'est pas connue.

- Aménagements pour les vélos dans le quartier Centre

Une station Velib est en cours d'installation, rue du 19 mars 1961 près de la Mairie. Elle devrait entrer en service au 1^{er} trimestre 2019.

Des attaches vélos doivent être installées devant la gare Nanterre Ville, le long du mur du RER, au 2^{ème} trimestre. Un parking vélos couvert est aussi prévu près de la Maison de la musique dans le même délai.

- Carrefour Maurice Thorez/Stalingrad

Dans le bulletin n° 96, nous n'avions pas de précisions sur le projet situé à l'angle des rues Maurice Thorez et Stalingrad face au Monoprix.

Un point de la séance du Conseil municipal du 16 octobre, apporte ces précisions

Dans le point 153 du CM, il est acté que la ville a cédé les biens situés au 72 rue Maurice Thorez (pavillon en brique rouge) et aux 62 et 68 rue de Stalingrad.

Cette opération permettra de valoriser le bâtiment du 72 rue Maurice Thorez, qui est inoccupé depuis 2008, de construire des logements, 2 commerces et surtout de permettre au cabinet médical de trouver enfin sa place au 72 rue Maurice Thorez, puisqu'il intégrera des locaux entièrement rénovés, avec un ascenseur aux normes. Les médecins devraient pouvoir s'installer à la fin du premier trimestre 2020, une fois que la réhabilitation sera faite. Le programme de logements et les 2 commerces seront livrés en 2022.

Pour un commerce, l'installation d'une librairie sera privilégiée (surface prévue de 150m²).

Le bâtiment du 72 rue Maurice Thorez, est vendu au promoteur qui le rétrocèdera aux médecins.

A l'occasion du projet, la Ville souhaite conserver une partie des emprises dont elle est propriétaire afin d'élargir l'espace public et de réaménager les circulations à l'angle des voies.

Ces informations ont été confirmées au conseil de quartier du Centre du 20 décembre. Lors de la réunion, un calendrier prévisionnel indicatif a été donné :

- Début 2019 : dépôt du permis de construire et signature de la promesse de vente entre la ville et CFD Immobilier
- 1^{er} trimestre 2019 : démolition des commerces (Fabio Salsa et Brulerie) par la ville
- 1^{er} semestre 2019 : obtention du permis de construire
- 2^{ème} semestre 2019 : démarrage de la réhabilitation du 72 rue Maurice Thorez
- 1^{er} semestre 2020 : fin de la réhabilitation du 72 rue Maurice Thorez, livraison – emménagement du cabinet médical
- 2^{ème} semestre 2020 : démolition du 70 rue Maurice Thorez et démarrage des travaux de l'immeuble neuf
- 2022 : fin des travaux, livraison des logements et des commerces

- Affectation du local préfabriqué installé devant le gymnase Victor Hugo

Le bâtiment préfabriqué situé devant le gymnase Victor Hugo, rue Berthelot, a finalement été remis en état par la ville de Nanterre. A partir de janvier 2019, ce local accueille l'association Le PréÔ qui assure des activités de soutien scolaire au profit d'élèves de primaire et du collège.

- La ville reparle de l'hypothèse d'une école face à la mairie

Le point 151 de la réunion du conseil municipal du 16 octobre sur la taxe d'aménagement évoque l'hypothèse d'une école rue du 8 mai 1945, face à la Mairie

Extrait :

"Il nous est posé un problème concret. Dans le secteur de Sadi Carnot, nous n'avons plus de places à l'école Joliot-Curie. Si demain, des projets devaient voir le jour dans ce secteur, il nous faudrait construire une école supplémentaire. La question se pose de la même manière sur les terrains qui appartiennent pour le moment au Conseil départemental. S'ils mutaient demain, nous n'aurions plus de place à l'école Balzac. Il nous serait donc nécessaire de construire une école supplémentaire. La ville de Nanterre a anticipé ces besoins scolaires, puisqu'elle a réservé un terrain devant l'hôtel de ville de Nanterre pour pouvoir y construire une école si le besoin s'en faisait sentir."

La réservation citée est inscrite dans la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme sous la mention "Emplacement réservé n°97" précisant l'objet de la réservation.

- Travaux sur le secteur pavillonnaire

Suite à une demande de l'Aberpa sur les travaux non terminés lors du remplacement des candélabres dans plusieurs rues du secteur pavillonnaire, la Mairie a répondu que les travaux de réfection des trottoirs étaient programmés dans la 1^{ère} quinzaine de novembre 2018. A la date du 18 janvier, seule la rue Marcelin Berthelot a fait l'objet de travaux de remise en état. Les rues Gounod, Victor Hugo, Bobillot et Louis Meunier n'ont pas encore été traitées. Un nouveau courrier a été adressée à la ville de Nanterre, le 21 janvier.

Suite à l'enfouissement des réseaux rue Mozart, l'enrobé des trottoirs a été refait fin décembre avec quelques semaines de retard. Le démantèlement des anciens poteaux en bois a commencé en janvier.

2 – Informations sur le quartier Université.

- Démarche artistique pour le projet Cœur de Quartier Université

Dans le cadre du projet urbain Cœur de Quartier Université, une démarche artistique a été engagée pour des œuvres pérennes sur le quartier. Suite à l'information donnée dans le dernier bulletin, nous pouvons annoncer que l'œuvre pour les terrasses 7 et 8 sera installée le **22 février**. Une plaquette de présentation sera diffusée fin janvier.

- Projets immobiliers sur le boulevard Emile Zola

Nous avons eu connaissance de 2 projets immobiliers, boulevard Emile Zola :

- Devant l'église Saint Paul : 43 logements en accession, dont 8 en accession encadrée (R+3 + attique et R+4 + attique), PC délivré. Ce programme doit être construit sur le parking devant l'église Saint Paul. C'est un projet porté par l'Association Diocésaine de Nanterre.

- Face à la clinique de La Défense : 100 logements dont 80% en accession classique et 20% en accession encadrée (le cahier des charges prévoit R+ 6 côté boulevard Zola, R+4 en intérieur d'ilot). Ce projet mené par AXIMO, prendra la place de la résidence Jules Siegfried actuellement gérée par l'association Aurore. La résidence doit être démolie au 2^{ème} semestre 2019. Les résidents actuels, des migrants en attente de papier, seront réorientés vers d'autres centres.

3 - Renouvellement des cotisations pour la période 2019/2020

Pour suivre les dossiers et poursuivre, dans la durée, son action d'alertes et de propositions auprès des différents groupes de travail et instances décisionnelles, l'Aberpa a besoin de votre soutien. Pour notre association, qui ne dispose d'aucune subvention, la cotisation est la seule ressource dont nous disposons.

Cette cotisation permet essentiellement d'assurer le tirage du "**Bulletin de l'Aberpa**" pour votre information régulière sur les projets d'aménagement et sur nos actions locales.

Montant de la cotisation fixé par le Bureau : 10 € pour les 2 années 2019- 2020

Vous pouvez toutefois faire un versement d'un montant supérieur pour aider l'association.

Si vous souhaitez recevoir des informations par e-mail, compléter la partie correspondante.

Je souhaite devenir membre de l'ABERPA ou renouveler mon adhésion (10 euros - ou plus - pour les 2 années 2019 et 2020)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Adresse e-mail